



La sorcellerie et les pratiques superstitieuses

Détail d'un sabbat de sorcières,
par David Teniers le Jeune (1610-1690).
Musée de Douai.

© Musée de Douai.

Le sabbat de sorcières,

par Teniers le Jeune.

Le mot sabbat apparaît vers 1330-1340. C'est une assemblée nocturne où les sorcières se seraient accouplées avec leur amant infernal. En réalité, ces représentations sont fantasmes de l'inconscient collectif, habité par la peur des ténèbres et leur cortège d'animaux maléfiques. Chats, boucs, lièvres, chauve-souris symbolisent les puissances infernales. La femme est objet de péché de luxure. Ceci est symbolisé par la femme nue, prête à s'envoler sur un balai, symbole du pouvoir démoniaque de se déplacer dans l'espace.

De heksensabbat,

door Teniers de Jonge.

Het woord sabbat wordt omstreeks 1330-1340 voor het eerst gebruikt. Tijdens een nachtelijke bijeenkomst paarden de heksen met hun helse minnaar. Het betreft in feite collectieve waanvoorstellingen die voortvloeien uit de angst voor de duisternis en allerlei onheilbrengende die-

Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

Artis-Historia.

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Rue Général Gratry, 19
1040 Bruxelles

offset lichtert

Hekserij en bijgelovige praktijken

217

Detail van een heksensabbat,
door David Teniers de Jonge (1610-1690).
Museum van Douai.

© Museum van Douai.



ren, o.m. katten, bokken, hazen en vleermuizen die de duivelse machten symboliseerden. De vrouw was een voorwerp van ontucht. Dit wordt

gesymboliseerd door de naakte vrouw die de duivelse macht bezit om op een bezem de lucht te doorklieven.

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.
Generaal Gratrystraat, 19
1040 Brussel

La sorcellerie et les pratiques superstitieuses

217



Sabbat de Sorcières, par David Teniers le Jeune. (1610-1690). Musée de Douai.

80% des accusés furent des femmes. Pourquoi?

Le discours sur la femme, le démon et la sorcellerie montre un imaginaire nourri de représentations archétypiques des peurs inconscientes de l'homme pour la femme.

Peurs cléricales de la sexualité-luxure, misogynie de la démonologie, où la femme apparaît comme la source de tous les maux. Peurs qui se rationalisent dans une éthique de la virginité, intégrité physique et spirituelle. Cet antiféminisme se sert des textes bibliques: Eve, la première femme, est mère du péché.

Chez les laïcs, c'est aussi peur de la castration et de l'impuissance, provoquées par les sorcières.

La sorcellerie

La magie (savante, urbaine, masculine, bénéfique) et la sorcellerie (populaire, rurale, féminine, maléfique) sont pratiques universelles. Elles s'enracinent dans une vision animiste de l'univers. Le réel n'y est pas expliqué et maîtrisé par les lois de la causalité; il est mû par un champ de forces occultes, supranaturelles, qui agissent sur le destin de l'homme. Certaines personnes pourraient les capter et les mettre en œuvre.

Le peuple et les clercs partagent la croyance en l'osmose entre monde matériel et monde spirituel. L'imaginaire populaire est imprégné de superstitions: il en appelle, dans ses problèmes de survie, non à des techniques appropriées, mais à des pratiques magiques de protection, de conjuration. Tels la prière, les objets bénits, les processions, les saints guérisseurs, un nombre rituel de messes à dire pour le salut des âmes. Les clercs, même si quelquefois ils en dénoncent les excès, se meuvent dans le même univers mental et affectif magique.

Il est difficile de nier la réalité de la sorcellerie. Dans un tel univers, d'aucuns ont cru pouvoir capter les forces occultes pour agir sur le réel. D'autant plus que la précarité des vies quotidiennes engendrait des peurs et des fantasmes.

Aux 16^e-17^e siècles, une répression impitoyable et aveugle s'abat. Comment expliquer l'irrationalité de ce délire, même de la part de gens instruits? Alors que l'Occident opte pour la pensée rationnelle? D'abord par les désynchronisations collectives et individuelles. Survivances populaires, impulsées par les désirs inconscients et les peurs spontanées de cette époque troublée par les guerres, les épidémies, la famine, la misère. Obsessions ratio-

nalisées des élites: peurs eschatologiques, schismes religieux, Satan, la sexualité, la femme.

Les procès sont lieux symboliques, enracinés dans les réalités, où la violence sociale s'exprime. Peurs, haines, jalousies, hantises de villageois dénonçant leurs voisins, leurs proches. Détournement des agressivités: séditions populaires, dues à la mutation du monde rural, où le fossé entre riche et pauvre s'accroît, où les communautés structurées et solidaires se dissolvent dans l'individualisme du capitalisme agraire. Comme le sorcier est censé s'en prendre aux biens et aux personnes, il devient victime expiatoire, par laquelle le consensus et l'ordre social se rétablissent. Ce qui permet aussi d'expliquer les aveux les plus invraisemblables: la victime consentirait à jouer le rôle.

Les procès conjurent ainsi les menaces et fondent la sécurité. Ils sont encore lieux où s'affirment les pouvoirs. Politique et judiciaire: ils éliminent la subversion et imposent le pouvoir absolu. Religieux: ils extirpent les survivances hétérodoxes et imposent l'absolutisme dogmatique, parallèle à l'absolutisme politique.

H. Vanhoebroeck

La sorcellerie et les pratiques superstitieuses

217

La persécution de la sorcellerie

La démonologie est née au 13^e siècle. La sorcellerie prend dans le monde chrétien un aspect spécifique: elle est œuvre de l'esprit du mal qui agit en ce monde, par ses zéloteurs (hérétiques, juifs, sorciers), pour détruire l'œuvre divine. Les procès sont lieux symboliques où Dieu triomphe de Satan.

Les 16^e et 17^e siècles furent, en Europe, l'époque d'une répression effrénée de la sorcellerie.

Elle atteindra son paroxysme entre 1560 et 1630. La partie la plus touchée fut l'Europe urbanisée, bouleversée alors par les guerres de religion et d'importants troubles politiques.

Au moyen âge, les gens, supposés renier la foi catholique, étaient jugés par l'Inquisition. Une phase nouvelle débutera en 1484 lorsque Innocent VIII, dans sa bulle *Summis desiderantes*, laisse toute liberté aux inquisiteurs ouvrant ainsi la chasse systématique aux sorciers.

L'usage de la torture obligeait les condamnés à avouer leur crime et à dénoncer d'autres sorciers. Aussi, la persécution dans un lieu donné pouvait-elle entraîner une véritable frénésie d'arrestations.

En 1520, une ordonnance de Charles Quint considère la sorcellerie comme crime. Désormais, les sorciers seront jugés par des tribunaux civils (échevinages).

Il faudra attendre 1592 pour que paraisse le premier édit contre la sorcellerie promulgué par Philippe II. Charles Quint, 60 ans auparavant, avait défini et répertorié le crime de sorcellerie dans l'ordonnance *Nemesis Carolina*, mais il n'avait pas osé la publier dans les Pays-Bas.

Les archiducs Albert et Isabelle réitérèrent, en 1606, l'ordonnance de 1592. Pendant la guerre d'indépen-

dance (1568-1648), les procès furent abolis dans les Pays-Bas du Nord, libérés de leurs oppresseurs, alors que dans la partie restée espagnole, les persécuteurs jouissaient encore d'une grande liberté.

Ce n'est que sous le règne de Marie-Thérèse que les poursuites cesseront (ordonnances de 1740 et 1766). Les causes de cette cessation sont surtout philosophiques. Un des traits du droit à cette époque était de ne pas brûler les imbéciles.

B. Desmaele

A lire:

Muchembled, Dupont-Bouchat, Fryhoff,
Prophètes et sorciers dans les Pays-Bas aux 16^e-18^e siècles, Paris, 1980.

A voir:

cortèges de sorcières de Besselare et de Nieupoort;
sabbats d'Ellezelles et de Vielsalm;
jugement et exécution de sorcières de Sugny.

La Sorcière de Mallegem, de Pierre Bruegel l'Ancien. (1525-30 - 1569).
Bruxelles, Bibliothèque Royale, Cabinet des Estampes.

Une sorcière excise, de la tête d'un homme, la pierre, symptôme de la folie.

